

Comptes annuels (maison mère)

Les comptes annuels de la Banque nationale suisse se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe (art. 662, al. 2, CO); ils sont conformes aux exigences du droit de la société anonyme (art. 29 LBN, art. 663 ss CO).

Les comptes annuels ci-après portent sur la maison mère, soit la Banque nationale suisse en tant qu'entreprise individuelle. Des données complémentaires sur le fonds de stabilisation et sous l'angle du groupe sont publiées séparément.

Les comptes annuels de la maison mère sont déterminants pour l'affectation du bénéfice.

1

Bilan au 31 décembre 2012 (maison mère)

ACTIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Or	01	50 767,5	48 662,5	+2 105,0
Créances résultant d'opérations sur or	02	4,0	717,5	-713,5
Placements de devises	03, 29	432 208,9	257 504,2	+174 704,7
Position de réserve au FMI	04	2 804,2	3 134,5	-330,3
Moyens de paiement internationaux	27	4 249,2	4 621,2	-372,0
Crédits d'aide monétaire	05, 27	279,1	301,4	-22,3
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres		-	370,5	-370,5
Créances en francs résultant de pensions de titres	26	-	18 468,0	-18 468,0
Titres en francs	06	3 757,1	3 675,1	+82,0
Prêt au fonds de stabilisation	07, 28	4 378,0	7 644,9	-3 266,9
Billets de banque en stock	08	125,6	129,8	-4,2
Immobilisations corporelles	09	451,8	325,4	+126,4
Participations	10, 28	141,6	147,2	-5,6
Autres actifs	11, 30	266,7	377,2	-110,5
Total		499 433,7	346 079,3	+153 354,4

PASSIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Billets de banque en circulation	12	61 801,4	55 728,9	+6 072,5
Comptes de virement des banques en Suisse		281 814,1	180 720,7	+101 093,4
Engagements envers la Confédération	13	9 008,1	5 647,5	+3 360,6
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		11 958,4	1 884,5	+10 073,9
Autres engagements à vue	14	66 951,1	28 447,9	+38 503,2
Engagements en francs résultant de pensions de titres		–	–	–
Propres titres de créance		–	14 719,5	–14 719,5
Autres engagements à terme		–	366,4	–366,4
Engagements en monnaies étrangères	15	5 018,7	551,6	+4 467,1
Contrepartie des DTS alloués par le FMI		4 613,4	4 734,6	–121,2
Autres passifs	16, 30	193,2	155,1	+38,1
Provision pour exploitation	17	5,5	7,3	–1,8
Provision pour réserves monétaires ¹		48 215,6	45 061,3	+3 154,3
Capital-actions	18	25,0	25,0	–
Réserve pour distributions futures ²		3 873,2	–5 000,0	+8 873,2
Résultat de l'exercice ¹		5 956,1	13 028,9	–7 072,8
Total		499 433,7	346 079,3	+153 354,4

1 Avant l'attribution à la provision pour réserves monétaires.

2 Avant la décision de l'Assemblée générale sur la répartition du bénéfice.

2

Compte de résultat (maison mère) et affectation du bénéfice de l'exercice 2012

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	2012	2011	Variation
Résultat de l'or	19	1 396,3	5 392,3	-3 996,0
Résultat des positions en monnaies étrangères	20	4 719,7	7 963,1	-3 243,4
Résultat des positions en francs	21	101,1	-162,7	+263,8
Autres résultats	22	11,1	94,8	-83,7
Résultat brut		6 228,2	13 287,6	-7 059,4
Charges afférentes aux billets de banque		-23,0	-20,4	-2,6
Charges de personnel	23, 24	-133,0	-128,8	-4,2
Autres charges d'exploitation	25	-81,7	-73,1	-8,6
Amortissements sur les immobilisations corporelles	09	-34,4	-36,2	+1,8
Résultat de l'exercice		5 956,1	13 028,9	-7 072,8
Attribution à la provision pour réserves monétaires		-3 568,0	-3 154,3	-413,7
Bénéfice annuel distribuable		2 388,1	9 874,7	-7 486,6
Prélèvement sur la réserve (+)/attribution à la réserve (-) pour distributions futures		-1 386,6	-8 873,2	+7 486,6
Bénéfice à distribuer – Montant total		1 001,5	1 001,5	-
dont				
versement d'un dividende de 6%		1,5	1,5	-
distribution à la Confédération et aux cantons (selon convention du 21 novembre 2011)		1 000,0	1 000,0	-

3

Variation des fonds propres
(maison mère)

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2011	25,0	44 337,1	19 032,8	-20 807,1	42 587,8
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		724,2		-724,2	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-24 032,8	24 032,8	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Résultat de l'exercice				13 028,9	13 028,9
Fonds propres au 31 décembre 2011 (avant affectation du bénéfice)	25,0	45 061,3	-5 000,0	13 028,9	53 115,3
Fonds propres au 1^{er} janvier 2012	25,0	45 061,3	-5 000,0	13 028,9	53 115,3
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 154,3		-3 154,3	
Attribution à la réserve pour distributions futures			8 873,2	-8 873,2	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 000,0	-1 000,0
Résultat de l'exercice				5 956,1	5 956,1
Fonds propres au 31 décembre 2012 (avant affectation du bénéfice)	25,0	48 215,6	3 873,2	5 956,1	58 069,9
Proposition d'affectation du bénéfice					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 568,0		-3 568,0	
Attribution à la réserve pour distributions futures			1 386,6	-1 386,6	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 000,0	-1 000,0
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	51 783,6	5 259,8	-	57 068,4

Annexe aux comptes annuels (maison mère) au 31 décembre 2012

4.1 PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

GÉNÉRALITÉS

Principes	Les présents comptes annuels ont été établis conformément à la loi sur la Banque nationale (LBN) et au code des obligations (CO).
Modifications d'une année à l'autre	Par rapport à l'exercice 2011, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés, et aucun nouveau poste n'a été ajouté au bilan. Les postes sans solde ni mouvement en 2012 et en 2011 ne sont pas mentionnés.
Saisie des opérations	Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2012, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.
Délimitation des résultats dans le temps	Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.
Impôts sur les bénéfices	La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.
Transactions avec des parties liées	Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres de la Direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Principes d'évaluation	<p>L'or et les instruments financiers négociables sont portés au bilan à leur juste valeur (<i>fair value</i>). Celle-ci correspond au montant auquel un bien peut être échangé ou une dette réglée entre des partenaires compétents et indépendants. S'il existe un marché efficace, en termes de prix, et liquide, la juste valeur découle du prix donné par ce marché. En l'absence d'un tel marché, la juste valeur est déterminée sur la base d'un modèle d'évaluation.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les autres postes figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.</p>
------------------------	---

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Les avoirs en or sont constitués de lingots et de pièces. L'or est stocké à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent ainsi que les gains issus des ventes d'or sont saisis dans le résultat de l'or.

Or

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'actifs, la Banque nationale prête une partie de son stock d'or à des établissements financiers, suisses et étrangers, de premier ordre. Elle perçoit des intérêts sur ces opérations. Les prêts d'or sont couverts par des garanties. Le risque encouru sur le prix de l'or est assumé par la Banque nationale. Les prêts d'or figurent au bilan dans les créances résultant d'opérations sur or et sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et les intérêts sont saisis dans le résultat de l'or.

Créances résultant
d'opérations sur or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui représentent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les avoirs le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Placements de devises

Des prêts de titres sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du portefeuille de la BNS sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est indiqué dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Les devises issues de swaps de change et les pensions de titres contre monnaies étrangères qui sont effectuées à des fins de placement figurent elles aussi sous ce poste.

Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ainsi que des créances découlant des AGE et des NAE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI, mais a été maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Grâce aux AGE et aux NAE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée de la Banque nationale est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant de la nouvelle évaluation de cette position sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur des DTS au FMI. Il s'agit notamment des DTS que le FMI a alloués à la Suisse en tant que pays membre et des créances résultant de l'accord bilatéral d'échange (*two-way arrangement*) avec le FMI, accord qui a fait l'objet d'une adaptation. Les avoirs à vue en DTS sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus, et rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est porté au passif du bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

Crédits d'aide monétaire

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche de crédit, à des aides à moyen terme à la balance des paiements, mises sur pied par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays se heurtant à des difficultés de balance des paiements. Actuellement, le poste *Crédits d'aide monétaire* comprend les créances résultant du prêt au FFRPC intérimaire (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance). Le FFRPC, un compte de fiducie administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts du FFRPC. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Les pensions de titres figurant au bilan fin 2011 ont été conclues dans le cadre d'opérations concertées avec d'autres banques centrales. Elles sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS et portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Créances en dollars
des Etats-Unis résultant
de pensions de titres

Par des pensions de titres contre francs, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Créances en francs résultant
de pensions de titres

Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des positions en francs.

Titres en francs

Dans le cadre des mesures arrêtées à l'automne 2008 en vue de renforcer le système financier suisse, la Banque nationale a octroyé un prêt, assorti de garanties, au fonds de stabilisation. Ce prêt est réduit par des remboursements successifs. Sa durée totale peut être portée, en deux étapes, de huit à douze ans. Le prêt figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus, mais déduction faite d'éventuels correctifs de valeur. Un correctif de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et le montant vraisemblablement recouvrable, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net découlant de la réalisation d'éventuelles garanties. Les produits et les charges (produit des intérêts, gains et pertes découlant de la conversion en francs) sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Prêt au fonds de stabilisation

Les garanties du prêt sont constituées des placements du fonds de stabilisation. Il s'agit en particulier d'actifs adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux aux Etats-Unis. Le portefeuille contient en outre d'autres instruments financiers – des Etats-Unis, d'Europe et du Japon – couverts par différents types de créances. Enfin, la Banque nationale dispose d'une option (warrant) lui permettant d'acquérir 100 millions d'actions UBS à leur valeur nominale (0,10 franc par action), qu'elle peut exercer si le prêt n'est pas remboursé intégralement.

Billets de banque en stock

Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, sous le poste *Billets de banque en stock*. Ce dernier englobe en outre les coûts de développement qui sont activables. Dès qu'un billet est mis pour la première fois en circulation, les coûts activés correspondants grèvent les charges afférentes aux billets de banque.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. La limite inférieure d'activation des acquisitions prises individuellement est de 20 000 francs. Les autres investissements induisant des plus-values (projets) sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction ¹	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

¹ Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si une diminution de valeur est constatée, un amortissement non planifié est effectué. Les amortissements planifiés et non planifiés sont comptabilisés au compte de résultat, sous le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis sous *Autres résultats*.

Participations

Les participations figurent en principe au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding SA, Zurich, entreprise associée, est toutefois évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Les produits tirés des participations sont comptabilisés sous *Autres résultats*.

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement dans les domaines des actions, des taux d'intérêt, des risques de crédit et des monnaies (voir «Risques découlant d'instruments financiers», pages 170 ss).

Instruments financiers dérivés

Sous les instruments financiers dérivés figurent également les éléments suivants: l'option d'achat GP, soit l'engagement envers UBS de lui vendre la participation dans StabFund (GP) AG; le warrant, c'est-à-dire le droit d'acheter 100 millions d'actions UBS; enfin, l'option de rachat, à savoir le droit d'exiger le rachat du fonds de stabilisation si un changement devait intervenir dans le contrôle d'UBS.

Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation selon la juste valeur est établie à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. L'option d'achat GP, l'option de rachat et le warrant sont évalués quant à eux selon le principe de la valeur la plus basse. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Comptes de régularisation

Tous les billets de banque émis par la Banque nationale – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Billets de banque en circulation

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Il s'agit de comptes à vue non rémunérés, qui figurent au bilan à leur valeur nominale.

Comptes de virement des banques en Suisse

La Banque nationale tient un compte à vue rémunéré pour la Confédération. La limite de rémunération est fixée à 200 millions de francs. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, dépôts qui sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Engagements envers la Confédération

Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères	La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.
Autres engagements à vue	Les autres engagements à vue comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes des collaborateurs, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la BNS. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.
Engagements en francs résultant de pensions de titres	<p>Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.</p> <p>Les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.</p>
Propres titres de créance	En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale peut émettre des titres de créance libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins dans le cadre de la gestion du marché monétaire. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.
Autres engagements à terme	Des engagements à terme en francs résultant de swaps conclus avec la Réserve fédérale des Etats-Unis figurent sous ce poste fin 2011. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.
Engagements en monnaies étrangères	Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) ont entraîné un accroissement du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Ce poste englobe l'engagement envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux DTS octroyés à la Suisse. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Contrepartie des DTS
alloués par le FMI

Une provision est constituée, conformément au principe de prudence, pour tous les engagements reconnaissables résultant d'événements passés. La provision pour exploitation comprend la provision pour réorganisations et d'autres provisions. La provision pour réorganisations couvre des engagements pour des prestations financières en faveur de collaborateurs qui ont été mis à la préretraite.

Provision pour
exploitation

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulatif de la variation des fonds propres (voir page 135). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque fixe chaque année le montant de cette provision.

Provision pour
réserves monétaires

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

Réserve pour
distributions futures

Les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions avec primauté des prestations, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. La Banque nationale et le personnel versent des cotisations. Les cotisations ordinaires du personnel s'élèvent, en fonction de l'âge, à 7% ou à 7,5%, et celles de la Banque, à 14% ou à 15% du salaire assuré. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Institutions de prévoyance

COURS DE CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES ET PRIX DE L'OR

	31.12.2012 Francs	31.12.2011 Francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,2074	1,2172	-0,8
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9129	0,9378	-2,7
100 yens (JPY)	1,0576	1,2149	-12,9
1 dollar canadien (CAD)	0,9171	0,9198	-0,3
1 livre sterling (GBP)	1,4839	1,4581	+1,8
1 dollar australien (AUD)	0,9476	0,9558	-0,9
100 couronnes danoises (DKK)	16,1842	16,3768	-1,2
100 couronnes suédoises (SEK)	14,0591	13,6694	+2,9
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7475	0,7232	+3,4
100 wons sud-coréens (KRW)	0,0856	0,0813	+5,3
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,4031	1,4400	-2,6
1 kilogramme d'or	48 815,02	47 472,70	+2,8

4.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

OR

Ventilation selon le genre

	En tonnes	31.12.2012 En millions de francs	En tonnes	31.12.2011 En millions de francs
Lingots	1 001,0	48 862,1	986,0	46 809,4
Pièces d'or	39,0	1 905,5	39,0	1 853,1
Total¹	1 040,0	50 767,5	1 025,1	48 662,5

¹ Sans les prêts d'or figurant sous le chiffre 02.

CRÉANCES RÉSULTANT D'OPÉRATIONS SUR OR

Chiffre 02

	31.12.2012		31.12.2011	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	–	–	14,9	713,3
Créances en comptes métal	0,1	4,0	0,1	4,2
Total	0,1	4,0	15,0	717,5

¹ Fin 2011, les créances étaient garanties par des titres pouvant être mis en pension d'une valeur de marché de 787,4 millions de francs.

PLACEMENTS DE DEVISES

Chiffre 03

Ventilation selon la catégorie de placements en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	85 309,7	29 782,3	+55 527,4
Dépôts à terme	–	–	–
Créances résultant de pensions de titres	5 012,6	3 249,8	+1 762,8
Papiers monétaires	942,1	1 086,6	–144,5
Obligations ¹	288 823,6	202 814,2	+86 009,4
Titres de participation	52 120,9	20 571,2	+31 549,7
Total²	432 208,9	257 504,2	+174 704,7

¹ Dont 641 millions de francs (2011: 608,1 millions) mobilisés pour des prêts de titres.

² Fin 2011, y compris les placements issus de swaps de change.

Ventilation selon l'émetteur et la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
États	278 160,6	195 533,5	+82 627,1
Institutions monétaires ^{1,2}	87 515,4	31 408,0	+56 107,4
Entreprises ²	66 532,9	30 562,6	+35 970,3
Total	432 208,9	257 504,2	+174 704,7

¹ BRI, banques centrales et banques multilatérales de développement.

² La classification à fin 2011 a été modifiée.

Ventilation selon la monnaie¹ en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Euro	216 336,5	146 654,8	+69 681,7
Dollar des Etats-Unis	117 483,3	59 029,8	+58 453,5
Yen	34 494,9	21 546,6	+12 948,3
Dollar canadien	17 035,5	11 054,3	+5 981,2
Livre sterling	28 798,4	10 941,5	+17 856,9
Dollar australien	6 637,6	3 203,1	+3 434,5
Couronne danoise	4 335,7	1 990,3	+2 345,4
Couronne suédoise	2 114,8	2 022,1	+92,7
Dollar de Singapour	2 298,5	1 061,1	+1 237,4
Won sud-coréen	2 673,1	–	+2 673,1
Autres monnaies	0,6	0,5	+0,1
Total	432 208,9	257 504,2	+174 704,7

1 Sans les produits dérivés sur devises. Une ventilation tenant compte des produits dérivés sur devises figure sous «Risques découlant d'instruments financiers», pages 170 ss.

Chiffre 04

POSITION DE RÉSERVE AU FMI

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	4 852,7	4 980,6	–127,9
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	–3 854,5	–2 926,5	–928,0
Prêt découlant des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	1 806,0	1 080,4	+725,6
Total	2 804,2	3 134,5	–330,3

1 3 458,5 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Pour la part non utilisée, voir chiffre 27, page 162.

CRÉDITS D'AIDE MONÉTAIRE

Chiffre 05

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Crédit au FFRPC ^{1,2}	-	-	-
Crédit au FFRPC intérimaire ¹	279,1	301,4	-22,3
Total	279,1	301,4	-22,3

1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

2 Pour le montant non utilisé, voir chiffre 27, page 162.

TITRES EN FRANCS

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Etats	1 549,8	1 557,7	-7,9
Entreprises	2 207,3	2 117,4	+89,9
Total	3 757,1	3 675,1	+82,0

Ventilation de la catégorie *Etats* en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Confédération	893,5	868,8	+24,7
Cantons et communes	397,3	387,3	+10,0
Etats étrangers	259,0	301,6	-42,6
Total	1 549,8	1 557,7	-7,9

Ventilation de la catégorie *Entreprises* en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	913,7	743,1	+170,6
Autres entreprises suisses ¹	73,3	74,9	-1,6
Entreprises étrangères ²	1 220,3	1 299,5	-79,2
Total	2 207,3	2 117,4	+89,9

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse et entreprises suisses.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

Chiffre 07

PRÊT AU FONDS DE STABILISATION

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Créances à court terme	0,0	0,4	-0,4
Prêt en dollars des Etats-Unis ¹	2 849,8	5 755,4	-2 905,6
Prêt en euros ¹	136,8	339,1	-202,3
Prêt en livres sterling ¹	1 219,5	1 332,6	-113,1
Prêt en yens ¹	171,8	217,5	-45,7
Total²	4 378,0	7 644,9	-3 266,9

1 Rémunéré au Libor à un mois, majoré de 250 points de base.

2 Fin 2011, la déclaration de postposition portait encore sur 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis. Elle a été annulée étant donné la situation financière du fonds.

Chiffre 08

BILLETTS DE BANQUE EN STOCK

En millions de francs

	Billets de banque en stock
Etat au 1 ^{er} janvier 2011	110,9
Entrées	38,7
Sorties	-19,8
Etat au 31 décembre 2011	129,8
Etat au 1 ^{er} janvier 2012	129,8
Entrées	18,6
Sorties	-22,8
Etat au 31 décembre 2012 ¹	125,6

1 Dont 27,6 millions de francs d'avances (2011: 28,8 millions).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffre 09

En millions de francs

	Terrains et bâtiments ¹	Immobi- lisations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2012	489,4	8,1	38,5	61,2	597,2
Entrées	144,5	–	7,1	9,2	160,8
Sorties	–	–	–6,1	–4,9	–11,0
Reclassements	8,1	–8,1	–	0,0	
Au 31 décembre 2012	642,0	–	39,5	65,5	747,0

Correctifs de valeur cumulés

Au 1 ^{er} janvier 2012	198,0		24,8	49,0	271,8
Amortissements planifiés	19,5		9,8	5,0	34,4
Sorties			–6,1	–4,9	–10,9
Reclassements				0,0	
Au 31 décembre 2012	217,5		28,6	49,2	295,2

Valeurs comptables nettes

Au 1 ^{er} janvier 2012	291,4	8,1	13,7	12,2	325,4
Au 31 décembre 2012	424,6	–	11,0	16,3	451,8

1 Assurance bâtiments – Valeur assurée: 467,5 millions de francs (2011: 397,5 millions);
entrées: investissements et acquisition de l'immeuble Metropol, à Zurich.

2 Assurance choses – Valeur assurée: 56,8 millions de francs (2011: 56,8 millions).

Chiffre 10

PARTICIPATIONS

En millions de francs

	Orell Füssli ¹	BRI ²	Divers ³	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2011	55,2	90,2	0,8	146,3
Investissements	–	–	–	–
Désinvestissements	–	–	–	–
Variation de valeur	0,9	–	–	0,9
Valeur comptable au 31 décembre 2011	56,1	90,2	0,8	147,2
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2012	56,1	90,2	0,8	147,2
Investissements	–	–	–	–
Désinvestissements	–	–	–	–
Variation de valeur	–5,5	–	–	–5,5
Valeur comptable au 31 décembre 2012	50,6	90,2	0,8	141,6

1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.

2 La participation dans la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

3 Y compris les participations dans StabFund (GP) AG et dans LiPro (LP) AG à hauteur de leur capital-actions qui est, pour chacune, de 0,1 million de francs.

Chiffre 11

AUTRES ACTIFS

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Pièces ¹	133,7	118,9	+14,8
Espèces en monnaies étrangères	0,8	1,1	–0,3
Autres créances	19,6	16,3	+3,3
Comptes de régularisation (actifs)	2,5	2,9	–0,4
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,0	0,0	+0,0
Valeurs de remplacement positives ²	110,7	238,1	–127,4
Total	266,7	377,2	–110,5

1 Pièces courantes que la BNS a achetées à Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 30, page 165).

BILLETS DE BANQUE EN CIRCULATION

Chiffre 12

Ventilation selon l'émission en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
8 ^e émission	60 562,4	54 450,6	+6 111,8
6 ^e émission ¹	1 239,0	1 278,3	-39,3
Total	61 801,4	55 728,9	+6 072,5

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020; la 7^e émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

ENGAGEMENTS ENVERS LA CONFÉDÉRATION

Chiffre 13

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Engagements à vue	8 008,1	4 647,5	+3 360,6
Engagements à terme	1 000,0	1 000,0	-
Total	9 008,1	5 647,5	+3 360,6

AUTRES ENGAGEMENTS À VUE

Chiffre 14

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire ¹	66 656,8	28 199,2	+38 457,6
Comptes de dépôts ²	294,3	248,8	+45,5
Engagements découlant de chèques bancaires ³	0,0	0,0	+0,0
Total	66 951,1	28 447,9	+38 503,2

1 Postfinance, centrales de clearing, assurances, etc.

2 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance de la BNS. Au 31 décembre 2012, les engagements en comptes courants envers les institutions de prévoyance s'élevaient à 59,4 millions de francs (2011: 36,2 millions).

3 Chèques tirés sur la BNS, mais non encore encaissés.

Chiffre 15

ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Engagements à vue	6,2	5,4	+0,8
Engagements résultant de pensions de titres ¹	5 012,4	546,2	+4 466,2
Autres engagements en monnaies étrangères	–	0,1	–0,1
Total	5 018,7	551,6	+4 467,1

¹ En rapport avec la gestion des placements de devises.

Chiffre 16

AUTRES PASSIFS

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Autres engagements	11,5	12,2	–0,7
Comptes de régularisation (passifs)	15,8	8,1	+7,7
Valeurs de remplacement négatives ¹	166,0	134,8	+31,2
Total	193,2	155,1	+38,1

¹ Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 30, page 165).

PROVISION POUR EXPLOITATION

Chiffre 17

En millions de francs

	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2011	2,4	1,1	3,5
Constitution	4,7	0,1	4,8
Affectation	-1,0	-0,1	-1,1
Dissolution	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2011	6,2	1,1	7,3
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2012	6,2	1,1	7,3
Constitution	-	-	-
Affectation	-1,7	-0,0	-1,7
Dissolution	-	-0,1	-0,1
Valeur comptable au 31 décembre 2012	4,5	1,0	5,5

CAPITAL-ACTIONS

Chiffre 18

Action

	2012	2011
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000
Symbole/ISIN ¹	SNBN/CH0001319265	
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	1 028	947
Capitalisation boursière, en francs	102 800 000	94 700 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1 179	1 290
Cours le plus bas de l'année, en francs	940	915
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	24	44

¹ L'action de la BNS est cotée au Domestic Standard de SIX Swiss Exchange.

Structure de l'actionariat au 31 décembre 2012

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
2 170 actionnaires particuliers	35 011	39,87¹
dont 1 857 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 277 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 18 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions ²		
dont 18 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions ²		
74 actionnaires de droit public	52 799	60,13
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 23 banques cantonales possédant	13 358	
dont 25 autres collectivités et établissements de droit public possédant	460	
Total: 2 244 actionnaires inscrits au registre et possédant³	87 810⁴	100
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	12 190	
Total des actions	100 000	

1 12 586 actions (12,59%) étaient en mains de personnes morales et 22 425 actions (22,43%) en mains de personnes physiques. La part des droits de vote revenant aux actionnaires particuliers s'élevait à 20,33%.

2 Le droit de vote est limité à 100 actions.

3 En 2012, le nombre des actionnaires a diminué de 15, et celui des actions inscrites au registre a augmenté de 3 298.

4 12 898 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 1,52%).

Importants actionnaires de droit public

	31.12.2012		31.12.2011	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

Importants actionnaires particuliers¹

	31.12.2012		31.12.2011	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Theo Siegert, Düsseldorf	5 995	6,00%	5 950	5,95%

¹ N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

RÉSULTAT DE L'OR

Chiffre 19

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2012	2011	Variation
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché	1 396,1	5 391,3	-3 995,2
Produit des intérêts sur prêts d'or	0,2	1,0	-0,8
Total	1 396,3	5 392,3	-3 996,0

RÉSULTAT DES POSITIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Chiffre 20

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2012	2011	Variation
Placements de devises	4 690,3	7 749,3	-3 059,0
Position de réserve au FMI	-50,3	67,3	-117,6
Moyens de paiement internationaux	4,4	-2,7	+7,1
Crédits d'aide monétaire	-5,6	2,2	-7,8
Engagements en monnaies étrangères	-2,1	-20,8	+18,7
Autres positions en monnaies étrangères ¹	83,1	167,9	-84,8
Total	4 719,7	7 963,1	-3 243,4

¹ Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2012	2011	Variation
Produit des intérêts ¹	6 159,5	5 763,3	+396,2
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	2 422,9	3 722,7	-1 299,8
Charges d'intérêts	-7,1	-38,8	+31,7
Produit des dividendes	1 005,8	562,3	+443,5
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	5 724,4	-1 915,5	+7 639,9
Gains/pertes de change	-10 577,9	-123,9	-10 454,0
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-7,9	-6,9	-1,0
Total	4 719,7	7 963,1	-3 243,4

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation du résultat global selon la monnaie en millions de francs

	2012	2011	Variation
Euro ¹	8 451,0	1 835,8	+6 615,2
Dollar des Etats-Unis ¹	-1 585,6	3 855,0	-5 440,6
Yen ¹	-2 923,4	632,0	-3 555,4
Dollar canadien	10,4	256,0	-245,6
Livre sterling ¹	456,4	688,4	-232,0
Dollar australien	57,3	374,2	-316,9
Couronne danoise	39,5	84,8	-45,3
Couronne suédoise	92,5	145,8	-53,3
Dollar de Singapour	42,2	31,3	+10,9
Won sud-coréen	138,9	-	+138,9
Droit de tirage spécial	-51,6	66,8	-118,4
Autres monnaies	-7,8	-6,9	-0,9
Total	4 719,7	7 963,1	-3 243,4

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie en millions de francs

	2012	2011	Variation
Euro ¹	-448,2	-2 098,2	+1 650,0
Dollar des Etats-Unis ¹	-4 810,4	424,0	-5 234,4
Yen ¹	-4 710,7	1 217,7	-5 928,4
Dollar canadien	-335,0	-97,9	-237,1
Livre sterling ¹	-204,9	343,9	-548,8
Dollar australien	-137,0	41,0	-178,0
Couronne danoise	-17,7	-15,2	-2,5
Couronne suédoise	57,0	8,3	+48,7
Dollar de Singapour	18,3	-5,7	+24,0
Won sud-coréen	81,5	-	+81,5
Droit de tirage spécial	-70,9	58,2	-129,1
Autres monnaies	0,0	0,0	+0,0
Total	-10 577,9	-123,9	-10 454,0

1 Y compris les gains et pertes de change sur le prêt au fonds de stabilisation.

RÉSULTAT DES POSITIONS EN FRANCS

Chiffre 21

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2012	2011	Variation
Titres en francs	131,6	188,0	-56,4
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-14,4	-16,5	+2,1
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-	-11,9	+11,9
Autres avoirs	0,0	0,0	-0,0
Engagements envers la Confédération	-	-2,7	+2,7
Propres titres de créance	-10,5	-313,1	+302,6
Autres engagements à vue	-5,5	-6,5	+1,0
Total	101,1	-162,7	+263,8

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2012	2011	Variation
Produit des intérêts	84,3	89,8	-5,5
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	51,9	105,0	-53,1
Charges d'intérêts	-30,5	-306,8	+276,3
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	-4,5	-50,6	+46,1
Total	101,1	-162,7	+263,8

Chiffre 22

AUTRES RÉSULTATS

En millions de francs

	2012	2011	Variation
Produit des commissions	11,1	11,1	+0,0
Charges de commissions	-10,9	-10,3	-0,6
Produit des participations	3,5	9,3	-5,8
Produit des immeubles	4,1	3,6	+0,5
Autres produits	3,3	81,2 ¹	-77,9
Total	11,1	94,8	-83,7

¹ En 2011, dont 77,6 millions de francs résultant de la cession d'immobilisations corporelles (principalement de la vente des immeubles à Genève).

CHARGES DE PERSONNEL

Chiffre 23

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2012	2011	Variation
Salaires, traitements et allocations	103,2	96,1	+7,1
Assurances sociales	21,8	20,6	+1,2
Autres charges afférentes au personnel ¹	8,0	12,2	-4,2
Total	133,0	128,8	+4,2

1 Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement du personnel, à la formation, au recrutement, à des rencontres organisées pour le personnel, etc.

Rétribution des membres du Conseil de banque¹ en milliers de francs

	2012	2011	Variation
Jean Studer, président à partir du 1.5.2012 ^{2,3}	131,2	72,8	+58,4
Hansueli Raggenbass, président jusqu'au 30.4.2012 ^{2,3}	59,5	147,8	-88,3
Olivier Steimer, vice-président à partir du 1.5.2012 ^{2,3}	67,3	50,6	+16,7
Gerold Bühler ^{2,4}	61,8	53,4	+8,4
Monika Büttler	45,0	45,0	-
Alfredo Gysi (à partir du 1.5.2011) ⁵	50,6	32,8	+17,8
Konrad Hummler (jusqu'au 29.4.2011) ⁵	-	17,8	-17,8
Armin Jans (jusqu'au 29.4.2011) ^{3,4}	-	17,8	-17,8
Daniel Lampart ⁵	50,6	47,8	+2,8
Christoph Lengwiler (à partir du 1.5.2012) ⁴	35,6	-	+35,6
Shelby Robert du Pasquier (à partir du 1.5.2012) ⁵	32,8	-	+32,8
Laura Sadis	45,0	45,0	-
Ernst Stocker ⁴	59,0	56,2	+2,8
Fritz Studer (jusqu'au 30.4.2012) ⁴	34,6	67,4	-32,8
Cédric Pierre Tille (à partir du 29.4.2011) ³	56,2	30,0	+26,2
Total	729,2	684,4	+44,8

1 Conformément au règlement relatif à la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par jour de séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-journée est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Membre du Comité de rémunération.

3 Membre du Comité de nomination.

4 Membre du Comité d'audit.

5 Membre du Comité des risques.

Rémunération des membres de la Direction générale élargie¹ (sans cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Traitement	Divers ²	2012 Rémunération totale	2011 Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 609,1	238,5	2 847,6	2 631,8	+215,8
Thomas J. Jordan, président ³ (à partir du 18 avril 2012)	858,6	83,8	942,4	876,9	+65,5
Jean-Pierre Danthine, vice-président (à partir du 18 avril 2012)	858,6	28,1	886,7	876,9	+9,8
Fritz Zurbrügg (à partir du 1 ^{er} août 2012)	357,7	14,8	372,5	–	+372,5
Philipp M. Hildebrand, président (jusqu'au 9 janvier 2012) ⁶	534,2	111,8	646,0	878,1	–232,1
Trois membres suppléants de la Direction générale ⁴	1 310,9	61,0	1 371,9	1 387,8	–15,9
Total	3 920,0	299,5	4 219,5	4 019,7	+199,8

Rémunération des membres de la Direction générale élargie¹ (avec cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	2012 Total	2011 Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 847,6	922,2	3 769,8	3 203,5	+566,3
Thomas J. Jordan, président ³ (à partir du 18 avril 2012)	942,4	165,0	1 107,4	1 047,7	+59,7
Jean-Pierre Danthine, vice-président (à partir du 18 avril 2012)	886,7	202,2	1 088,9	1 106,9	–18,0
Fritz Zurbrügg (à partir du 1 ^{er} août 2012)	372,5	453,0 ⁵	825,5	–	+825,5
Philipp M. Hildebrand, président (jusqu'au 9 janvier 2012) ⁶	646,0	102,0	748,0	1 048,9	–300,9
Trois membres suppléants de la Direction générale ⁴	1 371,9	276,9	1 648,8	1 679,1	–30,3
Total	4 219,5	1 199,1	5 418,6	4 882,6	+536,0

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, pages 114 et 115.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général, gratifications d'ancienneté et autres indemnités selon règlements.

3 Sans les honoraires de 57 118 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 Sans les honoraires de 34 956 francs perçus par un membre suppléant de la Direction générale en tant que membre du conseil d'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG ainsi que du conseil d'administration d'Orell Füssli Holding SA.

5 Y compris le rachat unique de parts non assurées de rentes.

6 Droit au traitement et indemnité pour restrictions applicables à la fin des rapports de travail, selon règlement.

Comme tous les collaborateurs, les membres de la Direction générale élargie ont droit à des prêts hypothécaires accordés par les institutions de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a pas été versé d'autres indemnités au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres du Conseil de banque et de la Direction générale élargie, Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenait une action de la BNS au 31 décembre 2012.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE¹

Chiffre 24

Part à l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance² en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26 ²	80,4	62,0	+18,4
Part économique de la Banque nationale	–	–	–

1 Les institutions de prévoyance ne disposent d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés. Il n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance en millions de francs

	2012	2011	Variation
Cotisations de l'employeur	14,5	13,6	+0,9
Variation de la part économique à l'excédent de couverture	–	–	–
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	14,5	13,6	+0,9

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Chiffre 25

En millions de francs

	2012	2011	Variation
Locaux	12,7	13,5	–0,8
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	14,7	13,4	+1,3
Conseils et soutiens fournis par des tiers	22,7	17,8	+4,9
Frais administratifs	16,9	15,6	+1,3
Contributions ¹	8,6	7,2	+1,4
Divers	6,1	5,7	+0,4
Total	81,7	73,1	+8,6

1 Principalement en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

Chiffre 26

4.3 COMMENTAIRE DES OPÉRATIONS HORS BILAN

FACILITÉ POUR RESSERREMENTS DE LIQUIDITÉS

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Limites de crédit	33 694,5	32 889,5	+805,0
Montant utilisé	–	–	–
Montant non utilisé	33 694,5	32 889,5	+805,0

Chiffre 27

ENGAGEMENTS ENVERS LE FMI

Il s'agit d'engagements irrévocables et d'autres engagements contractés par la Banque nationale envers le FMI dans le cadre de la coopération internationale. Les chiffres indiqués ci-après correspondent aux engagements maximaux.

Part non utilisée des lignes de crédit et autres engagements envers le FMI en millions des francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Accords généraux d'emprunt (AGE) et Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	13 495,4	14 622,9	–1 127,5
Crédit au FFRPC	701,6	720,0	–18,4
Lignes de crédit: montant non utilisé	14 197,0	15 342,9	–1 145,9
Moyens de paiement internationaux (<i>two-way arrangement</i>)	2 671,0	2 480,7	+190,3
Total	16 867,9	17 823,5	–955,6

Précisions sur les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE)¹

en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Lignes de crédit ²	15 301,4	15 703,3	-401,9
Montant utilisé	1 806,0	1 080,4	+725,6
Montant non utilisé	13 495,4	14 622,9	-1 127,5

1 Lignes de crédit ouvertes sur la base des engagements découlant des AGE et des NAE pour un montant maximal de 10 905 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir Compte rendu d'activité, chapitre 7.2). Les AGE, qui portent sur un montant de 1 020 millions de DTS, ne peuvent être activés que si aucun accord n'a pu être trouvé en ce qui concerne les NAE. Les données afférentes aux NAE et aux AGE ayant été publiées de façon cumulée en 2011, elles ont fait l'objet d'une adaptation.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Précisions sur le crédit au FFRPC¹ en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Ligne de crédit ²	701,6	720,0	-18,4
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	701,6	720,0	-18,4

1 Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; ligne de crédit de 500 millions de DTS, limitée dans le temps, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre 05, page 147), avec garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (*two-way arrangement*¹) en millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Engagement ²	2 306,7	2 367,3	-60,6
DTS achetés	-	-	-
DTS vendus	364,3	113,4	+250,9
Engagement total ³	2 671,0	2 480,7	+190,3

1 La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter ou à vendre des DTS contre des devises (dollars des Etats-Unis, euros) jusqu'à concurrence du montant maximal convenu, soit 1 644 millions de DTS (voir page 138).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Ce total correspond à l'engagement maximal d'achat résultant actuellement de cet accord.

Chiffre 28

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	90,6	93,0	-2,4
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	52,4 ²	13,4	+39,0
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	62,5	66,9	-4,4
Ligne de crédit au fonds de stabilisation ³	750,0	810,6	-60,6
Total	955,5	983,9	-28,4

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Y compris les intérêts découlant du droit de superficie relatif à l'immeuble Metropol, à Zurich.

3 Engagement de financement lié aux engagements conditionnels du fonds de stabilisation.

Chiffre 29

ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS POUR COUVRIR DES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE

En millions de francs

	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	42,9	-	47,7	-
Placements de devises en euros	5 364,8	5 012,4	789,8	546,2
Titres en francs	-	-	20,2	-
Total¹	5 407,7	5 012,4	857,7	546,2

1 Garanties fournies en majorité pour des pensions de titres et des *futures*.

INSTRUMENTS FINANCIERS OUVERTS¹
Chiffre 30

En millions de francs

	Valeur des contrats	31.12.2012		Valeur des contrats	31.12.2011	
		positive	Valeur de remplacement négative		positive	Valeur de remplacement négative
Instruments de taux d'intérêt	15 989,1	98,7	91,0	13 621,9	59,9	54,7
Pensions de titres contre francs ²	200,0	–	–	10 000,0	–	–
Pensions de titres contre monnaies étrangères ²	295,0	–	–	–	–	–
Contrats à terme ¹	688,9	0,3	0,6	207,0	0,0	0,1
Swaps de taux d'intérêt	1 451,1	98,3	90,2	1 087,1	59,5	54,3
<i>Futures</i>	13 354,1	0,1	0,2	2 327,8	0,4	0,4
Devises	5 630,6	6,5	71,4	31 278,0	173,4	78,3
Contrats à terme ^{1,3}	5 126,9	6,5	70,3	31 086,8	173,4	77,9
Options	503,7	–	1,1	191,2	–	0,4
Titres de participation/indices	1 771,6	0,4	0,1	1 184,0	0,3	0,1
Contrats à terme ¹	1,2	0,2	0,0	–	–	–
<i>Futures</i>	1 770,4	0,2	0,1	1 184,0	0,3	0,1
Instruments de crédit	1 462,0	5,0	2,1	41,2	4,5	0,2
<i>Credit default swaps</i>	1 462,0	5,0	2,1	41,2	4,5	0,2
Options découlant du fonds de stabilisation	6 922,4	–	1,4	9 373,2⁸	–	1,4
Warrant ⁴	10,0	–	–	10,0	–	–
Option d'achat GP ⁵	1,5	–	1,4	1,5	–	1,4
Option de rachat ⁶	6 910,8	–	–	9 361,7 ⁸	–	–
Total⁷	31 775,6	110,7	166,0	55 498,3⁸	238,1	134,8

1 Y compris les opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Uniquement les opérations à exécuter l'année suivante.

3 Y compris les contrats à terme en vue du financement du prêt au fonds de stabilisation.

4 Si le prêt n'est pas intégralement remboursé, le warrant donne le droit d'acheter 100 millions d'actions UBS d'une valeur nominale de 0,10 franc chacune.

5 La BNS a octroyé à UBS le droit de reprendre le capital-actions de StabFund (GP) AG et, par conséquent, deux parts (soit 6 000 parts au total) de SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs.

6 La Banque nationale a le droit, si un changement intervient dans le contrôle d'UBS, d'exiger le rachat du fonds de stabilisation. La valeur du contrat correspond au solde du prêt, majoré du capital-actions de StabFund (GP) AG et de la moitié de la fortune nette du fonds de stabilisation.

7 Dans les contrats ouverts, la contrepartie des valeurs de remplacement est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

8 Chiffre retraité à la juste valeur.

Chiffre 31**PLACEMENTS FIDUCIAIRES**

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

En millions de francs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	514,8	335,7	+179,1
Autres placements fiduciaires	3,1	1,3	+1,8
Total	517,9	337,0	+180,9

4.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE**GÉNÉRALITÉS****But**

Le système de contrôle interne (SCI) englobe l'ensemble des structures et processus qui contribuent à l'accomplissement des tâches légales selon l'art. 5 LBN et à la réalisation des objectifs en découlant, et garantissent un déroulement conforme des activités de l'entreprise.

Environnement de contrôle

La structure et l'organisation de la Banque nationale sont fixées dans la loi et dans des règlements (voir Gouvernement d'entreprise, Références, pages 115 et 116).

Le Conseil de banque exerce la haute surveillance sur la gestion des affaires par la Direction générale élargie, notamment eu égard au respect des lois, des règlements et des directives. Il règle l'organisation de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière. Il prend connaissance des stratégies en matière de gestion des ressources et veille à ce qu'elles fassent l'objet d'un contrôle régulier. Il surveille l'activité des organes interne et externe de révision et évalue l'efficacité du SCI. La Direction générale élargie adopte des stratégies pour la gestion des affaires, y compris les stratégies portant sur les ressources. Le Collège des suppléants est responsable de la mise en œuvre de ces principes stratégiques et édicte à cet effet des directives correspondantes. Il assure la coordination dans toutes les affaires de portée interdépartementale relatives à l'exploitation.

Activités de contrôle

Les départements et les unités d'organisation définissent leurs structures et leurs processus de travail de façon à pouvoir atteindre les objectifs fixés et accomplir leurs tâches comme il se doit et avec efficacité. Ils surveillent la réalisation des objectifs et les risques opérationnels au moyen de processus de gestion et de contrôle appropriés.

Les départements et les unités d'organisation veillent à ce que chaque niveau hiérarchique soit informé de manière adéquate et en temps utile. Des canaux de communication sont définis à cette fin. Ils s'appuient généralement sur des outils informatiques.

Information et communication

Les textes légaux et réglementaires afférents à la BNS sont disponibles sur Intranet et accessibles à tous les collaborateurs.

Les directions des départements assurent la mise en œuvre appropriée du SCI et s'informent régulièrement de son fonctionnement dans les unités d'organisation qui leur sont subordonnées.

Surveillance

Le Comité d'audit du Conseil de banque assiste ce dernier dans ses tâches de surveillance en matière de comptabilité et d'établissement des rapports financiers, évalue l'efficacité du SCI et surveille l'activité des organes interne et externe de révision.

La Révision interne contrôle l'activité de la Banque nationale. Elle est subordonnée au Comité d'audit du Conseil de banque. A intervalles réguliers, elle rend compte au Comité d'audit des résultats de ses vérifications en matière de comptabilité, d'établissement des rapports financiers, de SCI et de compliance.

SCI AFFÉRENT AUX PROCESSUS AYANT UN IMPACT SUR LA CLÔTURE DES COMPTES (ART. 728A, AL. 1, CH. 3, CO)

La Banque nationale dispose – en plus des mesures d'ordre général prévues par le SCI – d'un large éventail de mécanismes de contrôle visant à prévenir ou à détecter suffisamment tôt les erreurs en matière de reporting financier (tenue de la comptabilité et clôture des comptes, établissement des états financiers et des rapports y relatifs). Elle est ainsi en mesure de rendre compte correctement de sa situation financière. L'ensemble des contrôles effectués dans ce but constituent le système de contrôle interne afférent aux processus ayant un impact sur la clôture des comptes et l'établissement des états financiers. L'UO Comptabilité chapeaute ce volet du SCI.

Les composantes de ce SCI sont documentées selon un modèle uniforme, dans lequel tous les contrôles clés sont définis. Les personnes responsables de tels contrôles dans les diverses unités d'organisation de la Banque nationale confirment par écrit que les mesures, telles qu'elles sont définies dans cette documentation, sont efficaces et opérationnelles. Elles sont tenues de motiver les lacunes et divergences constatées. L'UO Comptabilité utilise cette documentation comme instrument de contrôle lors de la clôture des comptes.

Dans ses audits financiers, la Révision interne tient compte de la documentation du SCI afférente aux processus ayant un impact sur la clôture des comptes. Elle vérifie par sondages si les contrôles clés ont été effectués. Les confirmations émanant des personnes responsables des contrôles et les remarques de la Révision interne sont communiquées chaque année à la Direction générale élargie et au Comité d'audit du Conseil de banque; elles servent notamment de base à l'organe de révision pour la confirmation à donner au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO.

4.5 GESTION DES RISQUES

GÉNÉRALITÉS

Risques

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la Banque nationale est exposée à de multiples risques financiers: les risques de marché, de crédit, de pays et de liquidité. Elle est également exposée à des risques opérationnels, à savoir des risques de dommages à des personnes ou à des biens, ou d'atteinte à sa bonne réputation, qui découlent de processus inadéquats, de rapports inexacts, du non-respect de dispositions légales ou réglementaires, d'un comportement inapproprié de collaborateurs, de défaillances techniques ou de facteurs extérieurs.

GESTION ET CONTRÔLE DES RISQUES AU SENS DE L'ART. 663B, CH. 12, CO

Surveillance

Le Conseil de banque surveille et contrôle la conduite des affaires de la Banque nationale. Il évalue la gestion des risques et approuve les processus qu'elle implique. Deux comités du Conseil de banque sont chargés de la préparation des affaires dans ce domaine: le Comité des risques et le Comité d'audit, qui surveillent les aspects organisationnels de la gestion des risques financiers et des risques opérationnels.

Lors de sa séance du 2 mars 2012, le Conseil de banque a approuvé les rapports annuels 2011 relatifs aux risques financiers, au système de contrôle interne et à la situation en matière de risques opérationnels. En outre, le Conseil de banque, le Comité d'audit et le Comité des risques ont examiné périodiquement et de manière approfondie, lors de leurs séances respectives, les risques et la situation financière liés à l'évolution du fonds de stabilisation. De plus amples informations concernant le Conseil de banque et ses comités figurent au chapitre 1 du Rapport annuel (voir pages 111 ss).

Stratégie en matière
de risques

La Direction générale approuve les principes stratégiques afférents au placement des actifs. Elle fixe ainsi le cadre de la gestion des risques financiers.

La Direction générale élargie assume la responsabilité stratégique de la gestion des risques opérationnels. Elle définit la politique en matière de risques et les exigences relatives à la gestion des risques opérationnels.

La Direction générale réexamine chaque année les bases de la politique de placement et la stratégie de placement. La mise en œuvre en incombe au 3^e département.

Organisation en matière de risques financiers

Les risques financiers sont sous la surveillance constante de l'unité d'organisation Gestion des risques, rattachée au 2^e département. La Direction générale examine chaque trimestre les activités de placement et les résultats du contrôle des risques. Le Comité des risques du Conseil de banque examine les rapports détaillés sur les risques, et le Conseil de banque lui-même discute du rapport annuel sur les risques. Le chapitre 5 du Compte rendu d'activité fournit de plus amples informations sur les processus de placement et de contrôle des risques qui interviennent dans la gestion des actifs financiers.

Les risques opérationnels sont sous la surveillance de l'unité d'organisation Risques opérationnels et sécurité, rattachée au 2^e département. Le Collège des suppléants est chargé de la gestion et du contrôle des risques opérationnels. Il prépare les principes stratégiques, dont il assure la mise en œuvre à l'échelle de la Banque, et veille à ce que les rapports transmis à la Direction générale élargie répondent aux besoins de celle-ci. Le rapport annuel sur la gestion des risques opérationnels est soumis au Comité d'audit pour délibération, puis porté à la connaissance du Conseil de banque. Le Comité des risques est chargé, avec le Comité d'audit, de la surveillance des risques opérationnels inhérents aux placements.

Organisation en matière de risques opérationnels

Les directions des départements veillent à la mise en œuvre des directives afférentes aux risques opérationnels au sein de leurs unités d'organisation. Les chefs des unités d'organisation prennent les décisions relatives aux risques opérationnels et sont responsables de leur gestion.

L'organisation de la compliance au sein de la BNS comporte plusieurs niveaux: les organes de surveillance et de direction, les supérieurs hiérarchiques et des services d'état-major. Le service d'état-major central est le nouveau service Compliance, qui rend compte de son activité directement au président de la Direction générale. Ce service conseille et assiste la Direction, les supérieurs hiérarchiques et les collaborateurs dans l'identification et le contrôle des risques de compliance découlant de la non-observation des règles de conduite ou de l'absence de règles appropriées. Il veille en outre à présenter en temps opportun et au niveau hiérarchique adéquat des rapports sur la situation en matière de compliance ainsi que sur les infractions aux règles de conduite. Il informe directement le président du Conseil de banque de toute infraction grave commise par un membre de la Direction générale élargie.

Compliance

Le Conseil de banque approuve les principes de l'organisation de la compliance et examine périodiquement la situation en matière de compliance. Son Comité d'audit évalue les systèmes mis en place pour contrôler le respect des lois, règlements et directives. Le service Compliance informe une fois par année le Comité d'audit et le Conseil de banque des principaux risques et de la situation en matière de compliance, ainsi que des mesures prévues. Le service Compliance peut enfin s'adresser en tout temps, s'il le juge nécessaire, au président du Comité d'audit ou au président du Conseil de banque.

Le tableau ci-dessous présente l'organisation de la gestion des risques.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

	Surveillance	Stratégie	Mise en œuvre et contrôle
Risques financiers	Comité des risques du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale	UO Gestion des risques
Risques opérationnels	Comité d'audit et Comité des risques du Conseil de banque, et Conseil de banque	Direction générale élargie	Collège des suppléants, UO Risques opérationnels et sécurité
Risques de compliance	Comité d'audit du Conseil de banque et Conseil de banque	Conseil de banque et Direction générale élargie (Code de conduite)	Service Compliance

RISQUES DÉCOULANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le placement des actifs obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement. En vertu du mandat légal de la BNS, il ne doit toutefois pas interférer avec la conduite de la politique monétaire, qui reste la tâche prioritaire. La Banque nationale est exposée à de nombreux risques financiers dans la mise en œuvre de sa politique monétaire et de sa politique de placement. En outre, les catégories et le volume des actifs de la BNS ont augmenté du fait de la crise financière. Des risques importants découlent des placements de devises, qui se sont fortement accrus depuis 2009.

Risques auxquels la Banque nationale est exposée

Risques de marché

Les principaux risques résultant des placements sont les risques de marché, à savoir les risques découlant des cours de change, du prix de l'or, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés principalement par une diversification des placements.

La Banque nationale détient ses réserves monétaires sous forme de placements de devises et d'or, de façon à disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui lui est nécessaire sur le plan monétaire. Etant donné leur forte propension à fluctuer, les cours de change et le prix de l'or constituent les principales sources de risques. Des produits dérivés sur devises sont utilisés afin de gérer les parts des différentes monnaies dans les placements de devises.

Risques découlant des cours de change et du prix de l'or

Les risques de taux d'intérêt sur les placements financiers de la BNS sont moins importants que ceux qui découlent des cours de change et du prix de l'or. L'évolution des taux d'intérêt influe sur la valeur de marché des placements à taux fixe. Plus la durée de ces placements est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les risques de taux d'intérêt sont contenus à l'aide de portefeuilles de référence et de règles de gestion. Ils sont gérés notamment au moyen d'instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt ou les contrats à terme (*futures*) sur taux d'intérêt.

Risques de taux d'intérêt

BILAN SELON LA MONNAIE

En millions de francs

	CHF	Or	USD	EUR	Autres monnaies	Total
Or		50 768				50 768
Créances résultant d'opérations sur or		4				4
Placements de devises			117 483	216 336	98 389	432 209
Position de réserve au FMI					2 804	2 804
Moyens de paiement internationaux					4 249	4 249
Crédits d'aide monétaire					279	279
Créances en francs résultant de pensions de titres	–					–
Titres en francs	3 757					3 757
Prêt au fonds de stabilisation			2 850	137	1 391	4 378
Actifs divers	865		9	107	5	986
Total des actifs selon bilan	4 622	50 772	120 342	216 581	107 118	499 434
Total des passifs selon bilan	–489 637		–26	–5 128	–4 643	–499 434
Produits dérivés sur devises (net) ¹	–105		1 278	–1 241	7	–62
Exposition nette au 31 décembre 2012	–485 120	50 772	121 594	210 212	102 482	–62
Exposition nette au 31 décembre 2011	–316 094	49 375	67 794	143 460	55 506	42

¹ Prétentions à des livraisons et engagements de livrer liés à des opérations au comptant et à terme sur devises.

PLACEMENTS PORTEURS D'INTÉRÊTS

Etat au 31 décembre

	Duration	Valeur de	2012	Duration	Valeur de	2011
	En années	marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs	En années	marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs
Prêts d'or		–			717	
Placements en francs ²	6,6	3 757	2	6,1	3 675	2
Placements en dollars des Etats-Unis ³	4,3	101 145	43	4,3	51 809	22
Placements en euros ³	2,5	199 271	48	3,2	140 740	45
Placements dans d'autres monnaies ³	4,0	79 672	32	3,9	44 385	16

1 «Price value of one basis point»: variation de la valeur de marché pour un déplacement d'un point de base de la courbe des taux d'intérêt.

2 Hors pensions de titres.

3 Y compris les placements issus de swaps de change.

Risques découlant des cours des actions

Le portefeuille d'actions contribue à optimiser le rapport entre rendements et risques sur les placements. Il est géré de manière passive, c'est-à-dire qu'il reproduit la composition d'indices larges.

Risque global de marché

Les risques sont gérés et contenus à l'aide d'un système de portefeuilles de référence, de lignes directrices et de limites. Tous les risques financiers déterminants sur les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés au moyen de méthodes et de critères habituels dans ce domaine. De plus, des analyses de sensibilité et des tests de résistance sont effectués régulièrement. Ces calculs tiennent compte de l'horizon de placement de la Banque nationale, qui est généralement à long terme.

Risques de défaillance: risques de crédit découlant d'instruments financiers ordinaires

Les risques de crédit découlent de la possibilité que des contreparties ou des émetteurs de titres ne remplissent pas leurs engagements. La Banque nationale est exposée à des risques de crédit sur ses placements en titres et sur les opérations qu'elle passe de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques. Des risques de crédit peuvent en outre résulter de lignes de crédit ouvertes en faveur du FMI sans garantie de la Confédération.

La Banque nationale gère ses risques de contrepartie au moyen d'un système de limites fixant le montant maximal de l'exposition découlant de toutes les opérations de gré à gré. De telles opérations sont passées avec des contreparties qui ont au moins la note A en moyenne des principales agences de notation. En outre, la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés est dans la plupart des cas couverte par des gages. Au total, l'exposition non couverte de la Banque nationale vis-à-vis du secteur bancaire international, laquelle résulte essentiellement d'obligations, s'élevait à 2,3 milliards de francs fin 2012 (2 milliards fin 2011), soit à 0,5% des réserves de devises. Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige au moins la notation *investment grade*. Elle contient les risques qui découlent des différents émetteurs en recourant à des limites de concentration. La répartition des placements selon leur notation est commentée au chapitre 5 du Compte rendu d'activité. Les risques de crédit ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des risques.

Un risque de crédit découle du prêt accordé au fonds de stabilisation. En effet, les placements servant de couverture pourraient perdre de leur valeur dans une mesure telle que le prêt de la Banque nationale ne serait plus couvert intégralement.

Risques de défaillance:
risques de crédit découlant
du fonds de stabilisation

Pour de plus amples informations concernant le fonds de stabilisation, voir le chapitre 6.7 du Compte rendu d'activité.

Le risque-pays porte sur la possibilité qu'un Etat bloque les paiements de débiteurs domiciliés sur son territoire ou leur pouvoir de disposer d'éléments de patrimoine conservés sur son territoire. Afin de réduire la concentration des risques-pays, la Banque nationale veille à répartir ses actifs entre plusieurs établissements dépositaires et plusieurs pays.

Risques-pays

La Banque nationale est également exposée à des risques de liquidité parce qu'il est possible qu'elle doive vendre des placements en monnaies étrangères mais qu'elle ne le puisse pas, ou qu'elle ne puisse le faire que partiellement ou encore uniquement après une baisse sensible des cours. Des perturbations inhérentes au marché ou d'ordre technique et des modifications dans la réglementation peuvent en effet restreindre la négociabilité des placements. Un volume important de placements liquides en obligations d'Etats libellées dans les principales monnaies, à savoir l'euro et le dollar des Etats-Unis, permet de garantir une liquidité élevée des réserves de devises. Les risques de liquidité font périodiquement l'objet d'une évaluation.

Risques de liquidité

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 131 à 173) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de banque

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse.

Opinion d'audit

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO, art. 47 LBN et art. 11 LSR), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Rapport sur la base d'autres dispositions légales

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PRICEWATERHOUSECOOPERS SA

THOMAS ROMER
Expert-réviser
Réviser responsable

CHRISTIAN MASSETTI
Expert-réviser

Zurich, le 1^{er} mars 2013